



2015-11-112-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

OBJET : DECISION MODIFICATIVE : EVOLUTIONS BUDGETAIRES

L'an deux mille quinze, le cinq novembre, à vingt heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. SALLABERRY	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30

**2015-11-112-DR/FIN - BUDGET 2015 : DECISION MODIFICATIVE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121.29

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget de la Commune pour l'exercice 2015 :

1) pour effectuer des transferts de crédits au sein des dépenses de fonctionnement :

- en inscrivant des crédits supplémentaires pour financer :

* les dépenses de personnel : requalification de congé maladie en congé longue durée pour 4 agents, contributions rétroactives au titre de validation de services, revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, répercussion de la hausse de la cotisation part employeur CNRACL et IRCANTEC.

* la contribution aux CMR (poursuite des CMR pour la rentrée 2015/2016)

* le réajustement de la contribution de la commune au FPIC

- et en diminuant les crédits des lignes budgétaires suivantes :

* l'achat de fournitures scolaires et les subventions aux coopératives scolaires (pour financer la poursuite des CMR pour la rentrée 2015/2016)

* réajustement de la contribution due au titre du prélèvement de l'article 55 de la loi SRU (déficit de logements sociaux)

2) pour inscrire des crédits supplémentaires au sein des recettes de fonctionnement :

* taxes additionnelles aux droit de mutation

* produits exceptionnels : perception de « l'intéressement sur les périodes de chauffe » 2012/2013/2014 prévu dans le contrat de fourniture de gaz/chauffage

3) pour diminuer certains crédits d'investissement afin de pouvoir financer de nouvelles dépenses ou des crédits complémentaires pour certains programmes

- report ou annulation de certains programmes : acquisition Urfoix Corrihons, acquisition Dacra, préau O Duboy, skate parc, toiture centre A Duboy, mobilier urbain, réalisation d'une nouvelle tranche du cimetière

- crédits complémentaires affectés à certains programmes ou nouveaux programmes : participation SYDEC pour des travaux d'éclairage public, panneaux photovoltaïques sur la salle Biarotte, réajustement pour l'acquisition d'une balayeuse, achat d'un four pour la cuisine centrale.

4) diminution du montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

**DELIBERE**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

ADOPTÉ la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

ARTICLES	LIBELLE	PLUS	MOINS
FONCTIONNEMENT DEPENSES		142 500	57 500
011-Charges à caractère général		0	3 700
6067-20	Fournitures scolaires		3 700
012-Charges de personnel		113 000	0
64111-020	Rémunérations personnel titulaire	70 000	
6451-020	Cotisations à l'URSSAF	13 000	
6453-020	Cotisations caisse de retraite	30 000	
65-Autres charges de gestion courante		23 000	2 800
6554-311	Contribution CMR	23 000	
6574-20	Subvention coopératives scolaires		2 800
739-Reversement et restitutions sur impôts et taxes		6 500	3 000
739115-824	Prélèvement art 55 loi SRU (réajustement)		3 000
73925-01	FPIC (réajustement)	6 500	
023-Virement à la section d'investissement			48 000
Solde fonctionnement dépenses (hausse des dépenses)		85 000	
FONCTIONNEMENT RECETTES		85 000	0
73-Impôts et taxes		42 000	0
7381-020	Taxe additionnelle droit de mutation	42 000	
77-Produits exceptionnels		43 000	0
7788-01	Produits exceptionnels (intéressement chauffage)	43 000	
Solde fonctionnement recettes (hausse des recettes)		85 000	
INVESTISSEMENT DEPENSES		146 000	194 000
204-Subventions d'équipement versées		36 600	0
204172-814	Participation SYDEC éclairage public	36 600	
21-Immobilisations corporelles		109 400	134 000
2111-1502-020	Acquisition Urvoix Corrihons		12 000
2111-1501-020	Acquisition Dacra		50 000
21312-1207-20	Préau O Duboy (compensation CMR)		15 000
21318-0111-020	Salle Biarrotte panneaux photovoltaïques	80 000	
21318-0142-414	Skate parc		26 000
21318-0113-421	Toitures CLSH ou comité des fêtes		16 000
2152-0236-822	Mobilier urbain		15 000
21571-9965-813	Balayeuse (complément)	6 200	
2188-0025-251	Four cuisine centrale	23 200	
23-Immobilisation en cours		0	60 000
2313-0405-026	Cimetière		60 000
Solde investissement dépenses (diminution des dépenses)		-48 000	
INVESTISSEMENT RECETTES		0	48 000
021-Virement de la section de fonctionnement			48 000
Solde investissement recettes (diminution des recettes)		-48 000	



HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Faure et M. Roblès)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 novembre 2015

Le Maire

